

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX-EST  
VILLE DE CLERMONT



## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 11 juin 2018 à 20 heures, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Propriété située au 7 rue du Parc, sur le lot 3 256 986 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la construction d'une remise de 4, 46 mètres carrés attenante à la résidence alors que le tableau 2 de l'article 7.3.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une remise doit être implantée à 2 mètres de tout bâtiment.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

Donné à Clermont, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix-huit.

**La Ville de Clermont**



**Brigitte Harvey**  
**Directrice générale**